



M. Marc-Antoine Blais
Conseiller en prévention des risques
en santé et sécurité du travail

Les dérogations les plus fréquentes en SST dans les milieux municipaux

Assurer un milieu de travail sécuritaire nécessite une surveillance continue afin de détecter et de corriger rapidement les risques. En milieu municipal, la diversité des tâches et les contraintes opérationnelles rendent les inspections structurées indispensables pour repérer les écarts, assurer la conformité et prévenir les incidents. Cet article présente les principales dérogations observées lors de nos interventions, certaines ayant déjà provoqué des incidents, mineurs ou sérieux. Il souligne ainsi l'importance d'une identification et d'une prise en charge rapides.

Gestion du matériel, des outils et des équipements

La variété des outils et des équipements utilisés dans différents contextes peut entraîner des lacunes d'entretien, de gestion et de sécurité, augmentant les risques d'usure prématurée ou de contournement des dispositifs de protection.

Dérogations observées :

- Protecteurs retirés ou manquants :
 - Tourets à meuler sans carters, pare-étincelles, supports de pièce ou écrans transparents;
 - Perceuses à colonne dépourvues de protecteur de mandrin ou présentant un accès à la courroie. Un protecteur fixe, ne pouvant être retiré sans l'aide d'un outil, doit être présent;
 - Bancs de scie dépourvus des dispositifs requis : guide, couteau diviseur, poussoir ou gabarits, protecteur de lame et système antirecul;
- Échelles et escabeaux non conformes, endommagés ou de grade inapproprié;
- Appareils de levage non inspectés ou accessoires de levage en mauvais état (élingues usées, chaînes déformées, crochets sans linguet);
- Portes de garage motorisées sans dispositifs de sécurité (détection d'obstacles).

Sécurité des installations et accès d'urgence

Lors des transitions saisonnières, il est courant de constater des accumulations de matériel, des surfaces dégradées ou des équipements de sécurité mal entretenus, entraînant :

- l'obstruction de sorties d'urgence;
- le non-respect des espaces devant les panneaux électriques;
- l'absence d'extincteurs ou leur difficulté d'accès;
- le manque de fonctionnalité ou d'entretien des douches d'urgence ou oculaires;
- des trous, des dénivelés ou des surfaces endommagées;
- des planchers glissants.

Matières dangereuses et qualité de l'air

Des écarts dans la gestion des produits dangereux et le contrôle des contaminants sont régulièrement observés :

- Fiches de données de sécurité absentes ou non accessibles;
- Bouteilles de gaz comprimés mal entreposées (non solidement maintenues, absence de séparation acétylène/oxygène);
- Contrôle insuffisant du monoxyde de carbone : absence de détecteur industriel calibré annuellement et ventilation inadéquate lors de l'utilisation de moteurs à combustion.

Organisation du travail et risques liés à certaines situations

Certains aspects organisationnels ou techniques peuvent accroître les risques :

- Postes de bureau mal ajustés, entraînant des troubles musculosquelettiques (TMS);
- Procédures absentes ou non appliquées (cadenassage, espace clos, etc.);
- Mezzanines non conformes : garde-corps manquants, accès inadéquat, déplacement de matériel exposant à un risque de chute.

Conclusion

Certaines dérogations présentées figurent également parmi les cibles de tolérance zéro de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), dont :

- un contrôle inadéquat du monoxyde de carbone;
- la chute d'un travailleur à partir d'une échelle ou d'une mezzanine non conforme;
- l'exposition à une zone dangereuse d'une machine.

Si ces situations ne sont pas contrôlées, l'inspecteur peut ordonner l'arrêt immédiat des travaux et donner des constats d'infraction (amendes) à l'organisation.

Rappelons donc qu'il est important d'effectuer une gestion rigoureuse des risques et de procéder à des inspections régulières afin de protéger la santé et l'intégrité des équipes municipales.

La Mutuelle FQM SST peut vous soutenir et vous offrir un regard externe sur vos milieux de travail. Communiquez avec nous pour planifier un accompagnement adapté à vos besoins.